

ACADEMIE DE
MONTPELLIER

COLLEGE
GEORGES CLEMENCEAU

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021-22

Numéro de séance : 5

Date de convocation : 23/06/22 (CA initialement
prévu le 23/06/22, reconvoqué en l'absence de quorum)

Présidence de : Mme LE BOLLOCH Sylvie

Quorum : 12

**Nombre des présents : 15 puis 16 en cours
de séance**

Nombre d'absents excusés : 3

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITEES

Décision

page

**Numéro
d'acte**

**Pièces
jointes**

**Avis
Vote
Extrait
Motion**

désignation N°

I. Approbation du PV du CA du
19/04/2022

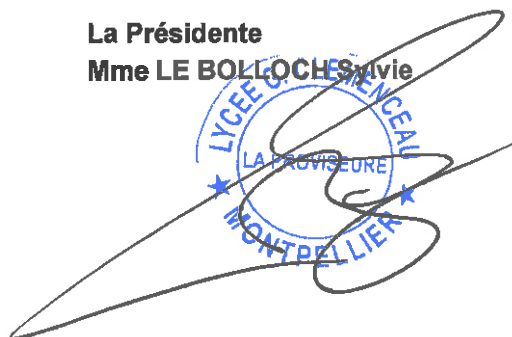
II. Bilan de l'année scolaire 2021-2022

III. Projets 2022-2023

IV. Informations et questions diverses

Signatures

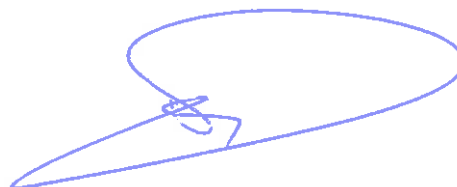
**La Présidente
Mme LE BOLLOCH Sylvie**



A blue circular stamp is visible over the signature, containing the text: LYCEE GEORGES CLEMENCEAU, LA PROVICEURE, MONTPELLIER.

**Le Secrétaire
M. DALMON Marc,**

**Représentant des personnels
d'éducation et d'enseignement**



Qualité		Titulaires		Suppléants		
Administration	Chef d'établissement	LE BOLLOCH Sylvie	P			
	Adjoint	DELALANDE Véronique	P			
	Gestionnaire	BOUMEDIEN Zineb	P			
	CPE	PENDINO Hélène	Exc			
Elus locaux	Collectivité de rattachement	CHELVI-SANDIN Zita	P			
		CRISTOL Sébastien	Abs			
	Commune siège	PATERNOT Bruno	Exc	BRUN-MANDON Elodie	Abs	
Personnalité qualifiée		LESCURE Hélène	Exc			
Total 4						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	DARRACQ Jean-François	P	VERGNIERES Chrystelle		
		COMEAU Christelle	P	NACER-CHERIF Sofiane		
		LAURENT Mickaël	Exc	TREVISSOI Isabelle		
		LARIO Maria José	P	COURLY Eric		
		MAS Philippe	P	BENSLIMANE Souâd	P	
		DALMON Marc	P	MARRAGOU Jean-Pierre		
Total 6						
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	OUDRER Anne-Marie	P	NOUVIAN Corinne		
		CORNIAUX CARDOSO Marie-Thérèse	P	ESTEVEZ Anthony		
		COLLENOT Yves	Abs	BOURGADE Stephany	P	
		LE DOEUFF Annie	P	COLLIERE Sophie		
		MAUREL Delphine	P	BEAUFORT Laetitia		
		GARRIDO Dominique	P	VEY William		
	Elèves	SOHLY Mohamed	Abs			
		GOUSEYNOVA Djilida	Abs			
	Total 6					

Ouverture du CA

Le secrétariat de séance est assuré par M. DALMON Marc, représentant des personnels d'éducation et d'enseignement. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10. .

I. Approbation du PV du CA du 19/04/2022

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19/04/2022 est approuvé à l'unanimité.

II. Bilan de l'année scolaire 2021-2022

Mme LE BOLLOCH présente le bilan des différentes actions menées au cours de l'année scolaire : actions culturelles, AET (Actions Éducatives Territoriales), actions d'éducation à la santé à la citoyenneté, FSE (foyer socio-éducatif)... Certaines de ces actions sont détaillées par les membres présents. Une grande majorité des actions prévues ont pu être menées malgré le contexte sanitaire.

M. MAS insiste sur la nécessité de maintenir la Semaine des Arts avec un format suffisamment long.

M. DALMON présente le bilan annuel de l'Association Sportive du collège, créée en début d'année scolaire. L'association a vu ses effectifs de collégiens doubler en un an.

Un point de synthèse est également fait sur les chiffres de contamination au Covid : pour l'année scolaire 2021-2022 et l'ensemble de la cité scolaire Clemenceau, ont été recensés 415 cas positifs, collégiens, lycéens et personnels confondus.

III. Projets 2022-2023

Mme LE BOLLOCH et Mme DELALANDE présentent ensuite les projets envisagés pour la prochaine année scolaire en précisant le budget prévisionnel de 4000€ alloué en crédits pédagogiques par l'établissement.

Sur la quinzaine de projets présentés, 8 font l'objet d'une demande de financement auprès du Conseil Départemental dans le cadre des AET.

Des réserves sont émises concernant le projet d' « atelier bien-être ». Mme LE BOLLOCH alerte sur le fait que les intervenants doivent nécessairement être titulaires d'une certification ou qualification professionnelle pour mener ce type d'atelier. Par ailleurs, l'établissement ne peut rémunérer en HSE (heures supplémentaires) les intervenants ; seule une structure indépendante peut être rémunérée. Ce projet doit être retravaillé.

Des échanges s'engagent ensuite sur la proposition d'atelier « Coexister » qui questionne la laïcité et les religions. Mme LE BOLLOCH fait remarquer qu'il s'agit d'un sujet sensible qu'il faut bien maîtriser. M. DARRACQ et M. COURLY ajoutent qu'il ne faut toutefois pas occulter cet enseignement par crainte de réactions négatives. Un consensus émerge finalement ; il est décidé d'accorder un temps supplémentaire de réflexion en concertation avec les conseils pédagogiques du collège et du lycée avant la mise en œuvre de cet atelier.

Les projets de voyages avec nuitées sont présentés et la participation financière restant à la charge des familles est soumise au vote. Les montants sont approuvés à l'unanimité.

- stage archéologique à Saint-Romain-en-Gal pour les élèves latinistes : 150€/élève
- échange scolaire avec Heidelberg pour les élèves germanistes : 182€/élève

Enfin, Mme LE BOLLOCH décrit quelques aménagements qui verront le jour à la rentrée 2022 :

- création d'un foyer pour les collégiens (mobilier adapté, baby-foot, jeux de société) et déplacement du bureau de vie scolaire et de la salle de permanence dans le même secteur, face à la cour des collégiens
- pause méridienne de 2 heures pour les collégiens (de 11h à 13h ou de 12h à 14h) permettant également d'améliorer le passage à la demi-pension
- création d'une terrasse en bois avec pergola bioclimatique dans le prolongement de la salle de restauration, permettant de gagner 155 places (livraison prévue au printemps 2023).

IV Informations et questions diverses

1) Concernant la suspension des cours à compter du 13 juin, en raison de l'organisation des épreuves de DNB et baccalauréat, Mme LE BOLLOCH indique qu'il est obligatoire pour les candidats de passer les épreuves dans leur établissement d'affectation. En conséquence, il est impossible d'accueillir des élèves pendant cette période afin d'assurer les conditions de quiétude nécessaires aux examens.

Les échanges s'engagent sur les possibilités pour ne pas « perdre » ces deux semaines de cours en fin d'année, notamment pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème}. Mme LE BOLLOCH propose plusieurs options :

- annualiser l'emploi du temps des classes et des enseignants et programmer des cours le mercredi après-midi
- programmer des jours de classe au début des petites vacances
- faire cours en distanciel pendant cette période (comme demandé par les parents d'élèves)

Aucune de ces propositions ne remportant d'adhésion franche (impossibilité de maintenir l'AS le mercredi après-midi, cours en distanciel peu plébiscités par les enseignants...) il est décidé d'engager la réflexion autour de la « reconquête du mois de juin » dès la prochaine pré-rentree.

Par ailleurs, un des représentants des parents d'élèves demande qu'une communication soit faite dès le début d'année sur la date de suspension des cours afin que les familles puissent s'organiser.

2) Concernant les stages réalisés par les élèves de 4^{ème}, un bilan sera fait lors du premier CA de l'année scolaire 2022-23. Il est précisé l'existence d'un répertoire des entreprises partenaires de notre établissement qui a été communiqué aux élèves et parents.

3) Concernant l'organisation de Portes Ouvertes à destination des futurs collégiens, il est rappelé qu'en raison de la situation sanitaire et du plan Vigipirate renforcé il n'a pas été possible d'organiser de tels événements au cours des deux dernières années. Il est cependant nécessaire de reconstruire une vraie liaison CM2/6^{ème} ; la première étape en a été l'accueil des classes de CM2 des écoles du secteur à la fin du mois de juin.

4) Concernant l'augmentation des effectifs en 6^{ème} et la demande d'abondement de la DGH pour permettre des dédoublements de classes, Mme LE BOLLOCH indique qu'il n'est pas prévu d'augmentation de la DGH et que toute demande en ce sens auprès des instances académiques serait rejetée. Elle précise qu'il sera toutefois possible de réviser la répartition de la DGH à la rentrée pour faire face à de nouvelles conditions d'enseignement.

5) Concernant la rémunération des heures de vie de classe, prévues une fois par quinzaine pour toutes les classes en plus de l'emploi du temps habituel, Mme LE BOLLOCH indique que les heures effectuées seront rémunérées en HSE.

Clôture du CA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h45.